



---

## ELEMENTS PRIS EN CONSIDERATION POUR UNE PROPOSITION DE NOUVEAU CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

I.	CONTRAINTES POUR FIXER LE CALENDRIER SCOLAIRE .....	2
II.	CALENDRIERS SCOLAIRES : COMPARAISONS INTERCANTONALES ET INTERNATIONALES .....	3
1.	<i>Comparaisons intercantionales</i> .....	3
2.	<i>Comparaisons internationales</i> .....	4
III.	AMENAGEMENT ANNUEL DU TEMPS SCOLAIRE ET CHRONOBIOLOGIE-CHRONOPSYCHOLOGIE	6
1.	<i>Un peu de terminologie</i> .....	6
2.	<i>La chronobiologie, la chronopsychologie et l'aménagement du temps scolaire</i> .....	6
3.	<i>Le principe du « 7/2 »</i> .....	7
4.	<i>Ce que l'on peut retenir sur l'aménagement annuel du temps scolaire en lien avec la chronobiologie et la chronopsychologie</i> .....	9
IV.	LA DEPERDITION DES CONNAISSANCES DURANT LES VACANCES D'ETE.....	9
1.	<i>La perte des acquis des élèves durant les vacances d'été</i> .....	9
2.	<i>Les remèdes à la perte des acquis des élèves durant les vacances d'été</i> .....	10
V.	EN DEHORS DE L'ECOLE .....	12
1.	<i>Opinions et préférences des familles genevoises sur le calendrier scolaire</i> .....	12
2.	<i>Ce que font les enfants et les adolescents pendant les vacances</i> .....	14
VI.	LE SOMMEIL DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS ET L'ECOLE .....	16

### ANNEXE

- Tableau: Comparaison de l'organisation du calendrier entre la version actuelle et la proposition de modification

## I. Contraintes pour fixer le calendrier scolaire

Le principe prioritaire que le DIP applique pour fixer annuellement le calendrier scolaire consiste à réaliser le meilleur équilibre possible pour les élèves et les familles dans l'alternance entre les périodes scolaires et les périodes de vacances.

Ce principe se heurte cependant à des contraintes et des impératifs qui réduisent plus ou moins la marge de manœuvre du DIP, particulièrement pour fixer les dates des vacances de février et celles de Pâques, puisque la date peut se situer aussi bien un 28 mars (2016) ou un 22 avril (2019), soit quatre semaines plus tard !

Pour fixer la semaine de février, les cantons romands se concertent et veillent à éviter dans toute la mesure du possible la simultanéité des vacances sur la même semaine. Mais quatre d'entre eux imposent que leur semaine de vacances se déroule durant la semaine de carnaval, elle-même liée à la date de Pâques (FR, VS, JU); ou alors durant celle qui commémore l'instauration de leur République (1er mars) pour NE. Quant aux deux grands cantons que sont Vaud et Genève, ils se mettent d'accord, autant que faire se peut, pour éviter de fixer les vacances de février sur la même semaine.

Ces variations et ces contraintes ne permettent donc pas d'assurer chaque année, de manière optimale, des alternances harmonisées entre périodes d'école et périodes de vacances. Pour Genève, la semaine des vacances de février est ainsi placée sur la 2e, la 3e ou la 4e semaine du mois selon les années.

Quant à la période scolaire entre Pâques et la fin de l'année, elle résulte du respect du principe de placer les vacances en respectant de la date de Pâques. Par conséquent, avec une semaine de vacances à Pâques (précédée du jeudi congé et vendredi saint), la période jusqu'aux vacances d'été peut varier entre 9 semaines (2019) et 13 semaines (2016) consécutives d'école, ce qui doit constituer un maximum.

Il serait possible de surmonter cette variation en "décrochant" le lien entre Pâques et les vacances de "printemps". Toutefois, cela mettrait fin à la possibilité de certains travailleurs de bénéficier des jours fériés suivis de quelques jours congés pour rendre visite à des proches ou passer du temps avec leurs enfants sur une certaine durée. Les travaux du Grand Conseil ont conclu que la meilleure solution pour réduire la durée d'école entre Pâques et les vacances d'été serait donc d'augmenter la durée des vacances de Pâques en ajoutant une semaine (vendredi saint suivi de deux semaines pleines). Ceci va en outre dans le sens des résultats de l'enquête auprès des familles, réalisée par le Service de recherche en éducation (SRED) en 2016.

Enfin, tous les quatre ou cinq ans, la date du 24 décembre tombe sur un jeudi. Lors de l'élaboration du projet de calendrier scolaire, le DIP doit donc se déterminer entre deux possibilités quant à la date du début des vacances de Noël : le samedi 19 décembre ou le jeudi 24 décembre. En 2004, le début des vacances de Noël avait été fixé le samedi 19 décembre. Ce choix avait suscité de nombreuses réactions, notamment des parents qui devaient trouver une solution pour occuper leurs enfants et des milieux du commerce qui craignaient une absence des clients potentiels. Une motion fut même déposée.

Depuis, le canton de Genève fait le choix de fixer le début des vacances le jeudi 24 décembre, le 25 décembre étant congé et suivi de deux semaines pleines, avec une reprise le lundi 11 janvier. Cela a pour conséquence d'augmenter la durée des vacances de Noël et ainsi de « perdre » deux jours d'école sur l'année : ces années-là, Genève termine donc l'école une semaine plus tard en juillet. Cela a également pour conséquence de réduire le nombre de semaine entre Noël et Pâques, et donc de réduire la marge de manœuvre pour fixer la semaine février, déjà contrainte par les éléments intercantonaux mentionnés précédemment.

## II. Calendriers scolaires : comparaisons intercantionales et internationales

### 1. Comparaisons intercantionales

En Suisse, les dates et la durée des vacances relèvent de la compétence cantonale. Sur le plan intercantonal, le concordat sur la coordination scolaire de 1970 fixe uniquement le nombre minimal de semaines d'école (art. 2b, « La durée de la scolarité obligatoire est [...] à raison de 38 semaines par an, au minimum ») et la période de la rentrée scolaire (art. 2d, « La rentrée scolaire commence dans tous les cantons à une date comprise entre la mi-août et la fin octobre »). Seules les dates vacances dites de février, de sport ou de carnaval font l'objet de discussions et d'une coordination entre les cantons Romands et du Tessin.

Le nombre de semaines d'école est ainsi assez homogène entre les cantons suisses, allant de 38 à 40 semaines selon le canton, mis à part le Tessin (non signataire du concordat de 1970) qui en a 36 pour l'année scolaire 2018/2019.

De la sorte, le nombre de semaines de vacances scolaires varie entre 12 et 14,5 semaines selon le canton, mis à part le canton du Tessin qui en a 16.

Figure 1. Calendriers scolaires 2018/2019 des cantons suisses

	Calendrier scolaire 2018/2019													Nb semaines de vacances scolaires
	Rentrée scolaire	Automne			Noël			Février	Pâques/printemps			Eté		
	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	
AG			■		■		●		■			■		13
AI <sup>(1)</sup>			■		■		■		■			■		13
AR			■		■		●		■			■		13
BE_d		■	■		■		●		■			■		13
BE_f			■		■		●		■			■		13
BL			■		■		■		■			■		13.5
BS			■		■		■		■			■		14
FR <sup>(2)</sup>			■	■	■		■		■			■	■	14.5
GE			■		■		■		■			■		13.5
GL			■		■		■		■			■		13.5
GR <sup>(3)</sup>			■		■		■		■			■		14
JU			■		■		■		■			■		13
LU			■		■		■		■			■		14
NE			■		■		■		■			■		13
NW <sup>(2)</sup>			■		■		■		■			■		14
OW <sup>(2)(4)</sup>			■		■		■		■			■		14
SG			■		■		●		■			■		13
SH			■		■		■		■			■		13.5
SO <sup>(5)</sup>			■		■		■		■			■		14
SZ <sup>(2)</sup>			■		■		■		■	■		■		13
TG			■		■		■		■			■		12
TI				■	■		■		■		■	■		16
UR			■		■		■		■			■		14
VD			■		■		■		■			■		14
VS_o <sup>(6)</sup>			■		■		■		■	■		■		15
VS_r <sup>(7)</sup>			■	■	■		■		■		■	■		14.5
ZG			■		■		■		■			■		14
ZH			■		■		■		■			■		13
Année	2018						2019							

Dates fixées selon le district ou la commune. (1) Hors Oberegg. (2) Primaire uniquement. (3) Hors Chur et Davos. (4) Hors Engelberg. (5) Secondaire et professionnel. (6) Oberwallis. (7) Romand

Source : CDIP/IDES 2017. Réalisation du tableau SRED (2019).

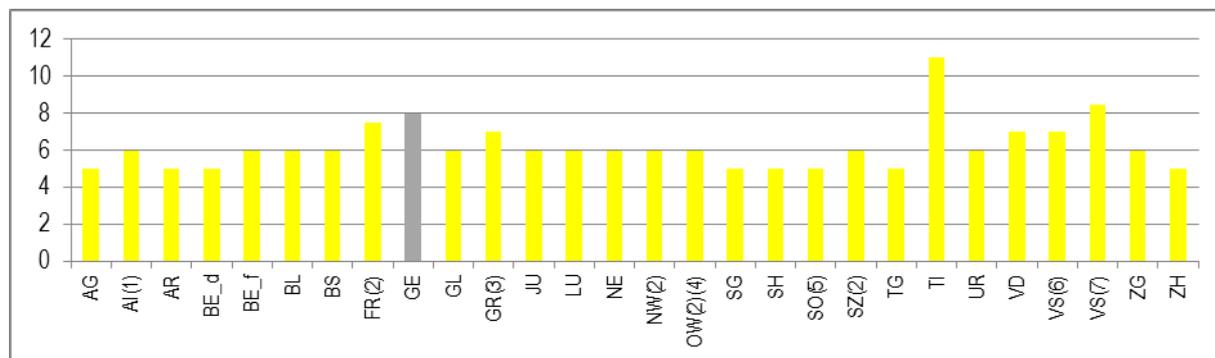
Pour l'année scolaire 2018-2019, la durée vacances d'automne varie de deux à trois semaines selon le canton (cf. Figure 1). Elles durent en général deux semaines, sauf à Genève et au Tessin où cette période de vacances est d'une semaine.

Les vacances de février durent, quant à elles, entre une et deux semaines (en général une).

Les vacances de Pâques/printemps comptent entre une et trois semaines selon le canton, deux semaines en général.

Enfin, les vacances d'été comptent entre cinq et huit semaines selon le canton, onze pour le Tessin (cf. Figure 2). La majorité des cantons ont des vacances d'été de cinq ou six semaines.

**Figure 2. Durée des vacances scolaires d'été selon le canton, année scolaire 2018/2019**



(1) Hors Oberegg. (2) Primaire uniquement. (3) Hors Chur et Davos. (4) Hors Engelberg. (5) Secondaire et professionnel. (6) Oberwallis. (7) Romand

Source : CDIP/IDES 2017. Réalisation du tableau SRED (2019).

## 2. Comparaisons internationales

Concernant les vacances scolaires d'automne, dans un peu plus de la moitié des pays d'Europe, il n'y a pas de vacances scolaires à cette période de l'année ou juste quelques jours de congé. Dans les autres pays, il y a en général une semaine de vacances, rarement deux.

A la période de Noël, les vacances scolaires durent en général environ deux semaines.

Durant l'hiver, l'octroi de vacances scolaires durant cette période de l'année est très variable d'un pays à l'autre : aucun jour de congé, quelques jours, une à trois semaines.

Au printemps, dans la plupart des pays d'Europe, les vacances dites de Pâques ou de printemps ont une durée qui varie entre une et deux semaines.

Enfin, concernant les vacances d'été, dans les trois quart des pays d'Europe, elles durent neuf semaines ou plus (jusqu'à 15 semaines). Dans les pays restants, elles sont plus courtes, entre six et huit semaines.

En dehors de l'Europe, les vacances d'été sont en général un peu plus courtes. Par exemple, en Corée du sud, l'année scolaire est organisée de mars à février de l'année suivante avec cinq semaines de vacances durant l'été, deux semaines de mi-février à début mars, auxquelles s'ajoutent une semaine de vacances au cours de chaque semestre (il y en a deux) dont les dates varient d'une école à l'autre. Autre exemple, au Japon l'année scolaire débute

au mois d'avril et se termine en mars avec six semaines de vacances durant l'été, deux semaines à Noël et deux fin mars-début avril ; auxquelles s'ajoutent des jours fériés particulièrement nombreux dans ce pays.

**Figure 3. Calendriers scolaires 2018/2019 des pays d'Europe pour l'enseignement primaire et secondaire général**

	Automne	Noël	Hiver	Printemps / Pâques	Third term	Eté
Albanie	-	2 sem.	-	-	-	11 sem.
Allemagne	entre 5 et 15 j.	entre 10 et 17 j.	entre 0 et 13 j.	entre 5 et 18 j.	entre 0 et 11 j.	6 sem.
Angleterre	1 sem.	2 sem.	1 sem.	2 sem.	1 sem.	6 sem.
Autriche	-	2 sem.	1 sem.	1 sem.	4 j.	9 sem.
Belgique	1 sem.	2 sem.	1 sem.	2 sem.	-	9 sem.
Bulgarie	3 j.	1,5 sem.	-	1 sem.	-	entre 11 et 15 sem.
Chypre*	-	2 sem.	-	2 sem.	-	11 sem.
Croatie	-	3 sem.	-	1,5 sem.	-	11 sem.
Danemark	1 sem.	1,5 sem.	1 sem.	1 sem.	-	7 sem.
Ecosse	1 ou 2 sem.	2 sem.	entre 1 et 5 j.	2 sem.	entre 1 et 4 j.	7 sem.
Espagne	-	2 sem.	2 ou 3 j.	10 j.	-	11 sem.
Estonie	1 sem.	2 sem.	1 sem.	1,5 sem.	-	11,5 sem.
Fédération de Bosnie-et-Herzégovine	-	-	3,5 sem.	1 sem.	-	10,5 sem.
Finlande	entre 2 et 5 j.	1 ou 2 sem.	1 sem.	4 j.	-	10 ou 11 sem.
France	2 sem.	2 sem.	2 sem.	2 sem.	-	8 sem.
Grèce*	-	2 sem.	-	2 sem.	-	12 sem.
Hongrie	1 sem.	1,5 sem.	-	6 j.	-	11 sem.
Irlande*	1 sem.	2 sem.	2 j.	2 sem.	-	9 sem.
Irlande du Nord	3 j.	7 j.	2 j.	7 j.	-	9 sem.
Islande*	2 ou 3 j.	2 sem.	2 ou 3 j.	8 j.	-	11 sem.
Italie	-	entre 12 et 14 j.	entre 1 et 6 j.	entre 4 et 9 j.	-	12 ou 13 sem.
Lettonie	1 sem.	2 sem.	-	1 sem.	-	13 sem.
Liechtenstein	2 sem.	2 sem.	1 sem.	2,5 sem.	-	6 sem.
Lituanie	1 sem.	1 sem.	1 sem.	1 sem.	-	13 sem.
Luxembourg	1 sem.	2 sem.	1 sem.	2 sem.	1 sem.	8 sem.
Macédoine du Nord	-	3 sem.	-	4 j.	-	12 sem.
Malte	3 j.	2 sem.	2 j.	5 j.	-	12,5 sem.
Monténégro	-	2 j.	3 sem.	-	-	12 sem.
Norvège	1 sem.	2 sem.	1 sem.	1,5 sem.	-	8 sem.
Pays de Galles	1 sem.	2 sem.	1 sem.	2 sem.	1 sem.	6 sem.
Pays-Bas	1 sem.	2 sem.	1 sem.	1 sem.	-	6 sem.
Pologne	-	1 sem.	2 sem.	6 j.	-	10 sem.
Portugal*	-	2,5 sem.	3 j.	2 sem.	-	11 ou 12 sem.
République serbe de Bosnie*	-	-	3 sem.	1 sem.	-	10 sem.
République Tchèque	2 j.	1,5 sem.	1 sem.	4 j.	-	9 sem.
Roumanie	1 sem.	3 sem.	1 sem.	2 sem.	-	12 sem.
Serbie*	2 j.	3 j.	2 sem.	4 j.	-	11 sem.

Slovaquie	3 j.	2 sem.	1 sem.	4 j.	-	9 sem.
Slovénie	1 sem.	1 sem.	1 sem.	1 sem.	-	10 sem.
Suède	4 j.	3 sem.	1 sem.	1 sem.	-	10 sem.
Turquie	-	1 j.	2 sem.	-	-	13 sem.

*\*Enseignement primaire .Pour le secondaire, il peut y avoir quelques légères différences, notamment pour les vacances scolaires d'été, un peu plus longues ou un peu plus courtes selon les cas.*

Source : European Commission/EACEA/Eurydice. *The organisation of School Time in Europe. Primary and General Secondary Education – 2018/19. Réalisation du tableau SRED (2019).*

### III. Aménagement annuel du temps scolaire et chronobiologie-chronopsychologie

#### 1. Un peu de terminologie

Le terme « rythme scolaire » n'est probablement pas le terme le plus adéquat pour rendre compte de la problématique de l'aménagement du temps scolaire et peut même entraîner parfois une certaine confusion quant à ce que l'on peut retenir des recherches en chronobiologie et chronopsychologie.

L'aménagement du temps scolaire peut être décrit selon trois caractéristiques<sup>1</sup> :

- la quantité totale du temps scolaire, selon l'âge des élèves et le degré d'enseignement, mesurée en nombre d'heures par an ;
- l'étalement de ce temps sur le calendrier annuel, à travers le nombre de semaines et de jours d'école par an, mais aussi la fréquence et la durée des périodes de congés ;
- la charge hebdomadaire et quotidienne : nombre de jours d'école par semaine, durée moyenne de la semaine scolaire et de la journée d'école, et durée des séquences d'enseignement.

Comme le relève la chronobiologiste Claire Leconte, il n'est donc pas question ici de rythme.

#### 2. La chronobiologie, la chronopsychologie et l'aménagement du temps scolaire

La chronobiologie étudie les rythmes biologiques (innés) dans l'organisme. Le plus connu est le rythme circadien dont la périodicité est journalière (par exemple le rythme veille-sommeil ou encore celui de la température corporelle). Ces rythmes sont essentiellement réglés par des horloges biologiques (innées), internes aux organismes, mais peuvent aussi être réglés ou modulés par des synchronisateurs physiques externes (par exemple, par la périodicité de la lumière du jour).

Sur ces rythmes biologiques de base, auxquels est soumis tout organisme, viennent se greffer des rythmes psychologiques ou comportementaux innés. Ce sont ces rythmes comportementaux – dépendant essentiellement de contraintes biologiques innées, mais pouvant également être modulés voire modifiés par des facteurs proprement psychologiques (la motivation, la personnalité, la volonté, etc.), ainsi que par des contraintes sociales – qui sont l'objet de la chronopsychologie (cf. J.J. Ducret<sup>2</sup>, p.77-79).

<sup>1</sup> Leconte, C. (2014). *Des rythmes de vie aux rythmes scolaires. Une histoire sans fin*. Presse universitaire du Septentrion. Page 209.

<sup>2</sup> J.J. Ducret. Recherches en chronobiologie et chronopsychologie en lien avec le temps scolaire : revue critique. In Pecorini, M., Jaunin, A., Ducret, J.-J., & Benninghoff, F. (2010). *Aménagement du temps scolaire et extrascolaire. Vers un nouvel horaire scolaire*. Genève : SRED.

A noter, qu'au contraire des rythmes biologiques, les fluctuations psychologiques en général et celles de l'attention en particulier sont très sensibles aux facteurs extérieurs. Ainsi, la fluctuation *standard* de l'attention au cours de la journée (courbe en N<sup>3</sup>) mise en évidence par le professeur François Testu chez les enfants peut passablement varier en fonction des types d'épreuves utilisées, du degré de motivation des enfants, du degré de maîtrise des compétences exigées par une tâche, etc.

A propos de la fluctuation journalière de l'attention chez les enfants, pour la chronobiologiste Claire Leconte, au-delà de cette fluctuation dite *classique*, « il est bien plus important de considérer que les pratiques d'enseignement et l'organisation des séquences pédagogiques vont jouer un rôle important dans le maintien attentionnel de l'enfant au cours de la journée, sachant par ailleurs que l'alternance efficace de séquences pédagogiques (entre les séquences coûteuses cognitivement et les autres) va avoir un effet très positif sur la mobilisation des enfants pour les apprentissages » (op. cit. Leconte, p. 234).

Dans le prolongement, les recherches en chronobiologie et en chronopsychologie au tour du temps scolaire se sont principalement intéressés aux effets de différents types d'aménagement de la semaine d'école sur les rythmes biologiques et psychologiques journaliers des enfants.

La question et les débats en France, d'où proviennent la plupart de ces recherches, ont porté essentiellement sur les effets de la semaine d'école organisés sur 4 jours versus celle organisée sur 4 jours et demi. Sur ce point, les spécialistes français en chronobiologie et en chronopsychologie sont d'accord et concluent, sur la base de leurs recherches, que l'organisation de la semaine d'école sur 4 jours est moins bénéfique pour les enfants. Ils recommandent ainsi un aménagement de 9 demi-journées sur 5 ou 6 jours, afin notamment d'éviter au maximum des effets de désynchronisation au cours de la semaine dû à des coucher plus tardifs (le mardi et le week-end).

En d'autres termes, les spécialistes français recommandent d'étaler le temps scolaire sur la semaine, en réduisant notamment la durée des vacances d'été pour le faire s'il le faut (le nombre annuel de jours d'école en France étant particulièrement bas comparativement aux autres pays de l'OCDE<sup>4</sup>).

Concernant le calendrier scolaire ou l'aménagement du temps scolaire sur l'année en lien avec les rythmes biologiques et psychologique, si cette problématique n'a pas été un objet d'étude en tant tel, on trouve par contre une recommandation largement diffusée et reprise par différents acteurs lors de débats autour du temps scolaire : alterner 7 (6 à 8) semaines de cours avec 2 semaines de congé, dit parfois le *rythme 7/2*.

### 3. Le principe du « 7/2 »<sup>5</sup>

Est-ce qu'il existe un découpage du calendrier scolaire annuel qui soit plus bénéfique qu'un autre pour les enfants, c'est-à-dire qui respecte mieux qu'un autre les rythmes biologiques et psychologiques des enfants ?

Alterner 7 semaines de cours avec 2 semaines de congé. Derrière cette recommandation française<sup>6</sup>, souvent reprise entre pairs et par de nombreux acteurs lors de réflexions ou

<sup>3</sup> Progression du début jusqu'à la fin de la matinée, baisse après le déjeuner, puis progression à nouveau au cours de l'après-midi.

<sup>4</sup> OCDE (2015), *Regards sur l'éducation 2015 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE.

<sup>5</sup> Voir notamment dans Leconte, C. (2014), la partie « L'importance du découpage annuel en 7/2 : quelle réalité ? », pages 168-169.

<sup>6</sup> On trouve aux Etats-Unis les partisans d'un « *balanced calendar* » par opposition au calendrier scolaire traditionnel, en lien non pas avec les rythmes biologiques et psychologiques des enfants mais principalement avec

débats sur l'aménagement du temps scolaire, plusieurs questions peuvent être posées : Quelle est la durée optimale, la plus bénéfique pour les enfants, d'une période d'apprentissage au cours de l'année ? Cette durée doit-elle être la même tout au long de l'année ? Quelle est la durée optimale, la plus bénéfique pour les enfants, d'une période de vacances afin notamment que les enfants puissent se reposer ?<sup>7</sup>

Si l'on comprend bien l'idée de mieux équilibrer périodes d'école et périodes de vacances, notamment pour la dernière période d'école qui, certaines années, peut être longue quand les vacances de Pâques coïncident avec les dates du weekend Pascal, cette recommandation prend les apparences d'un rythme à respecter pour le bien des enfants alors qu'aucune étude ne permet de répondre aux questions ci-dessus et qu'il n'est pas question de rythmes (biologique ou psychologique) des enfants dans ce principe du « 7/2 ».

Cette recommandation est « partie de l'observation des physiologistes que, pour être efficace, la durée d'une période de vacances doit être de deux semaines au moins lorsqu'il y a changement de lieu, de climat et de mode de vie, parce qu'il faut à l'organisme une huitaine de jours pour s'adapter à ces changements et que, par conséquent, seule la deuxième semaine a un effet réparateur »<sup>8</sup> et concerne des catégories de travailleurs particuliers : « ce système est celui qui convient pour les travailleurs des plates-formes pétrolières ou les marins au long cours ou toute autre personne que son emploi oblige à passer plusieurs semaines consécutives sur le lieu de son travail, loin de sa famille. Ces circonstances imposent que les victimes d'une telle contrainte puissent la compenser par des vacances fréquentes » (Leconte, C., op. cit.).

Par analogie, les enfants auraient besoins de deux semaines pour récupérer en lien avec le constat des effets négatifs de la désynchronisation interne induite par le dérèglement des horloges liés aux retards de coucher du fait des vacances. Le principe du 7/2 est donc simplement déduit de cette considération - deux semaines de vacances sont nécessaires aux enfants pour avoir un repos bénéfique - en divisant le nombre de semaines d'école par cinq périodes d'école entrecoupées de deux semaines de vacances.

Une seule étude (Saada et al.<sup>9</sup>) a comparé la durée des petites vacances sur les fluctuations de l'attention (dix jours versus deux semaines). Les conclusions des auteurs, en faveur d'une durée de deux semaines de vacances car les résultats révèlent que si, après un repos de dix jours, le niveau moyen des performances attentionnelles au cours de la journée est plus élevé qu'après une période de vacances de quinze jours, le profil *classique* (fluctuation de l'attention en N au cours de la journée) n'est repérable qu'après deux semaines de repos, sont discutables. Pourquoi prévaloir la fluctuation de l'attention par rapport au niveau moyen de performance attentionnelle ?

Enfin, pour illustrer qu'il n'y a pas de position unanime de la part des spécialistes français en chronobiologie et chronopsychologie sur cette question, on peut relever, sur la question des vacances de la Toussaint, les positions de Leconte et Testu lors des différents débats en France sur le temps scolaire :

---

la perte des acquis pendant les vacances d'été. La durée des vacances d'été particulièrement longue (12 semaines) dans le calendrier scolaire traditionnel est ramenée à 6 semaines dans « *balanced calendar* ».

<sup>7</sup> On peut encore se demander quelle est la durée optimale d'une période de vacances afin que les enfants n'oublient pas trop ce qu'ils ont appris avant les vacances ?

<sup>8</sup> Vermeil, G., « Les rythmes scolaires en question ». Journal des instituteurs et des institutrices. N° 4, décembre 1991. Cité dans Leconte, C.. « Les rythmes, quels rythmes ? Mieux se connaître pour plus de bien-être », Colloque de l'IUF, *Le Rythme*, Montpellier, 18-20 mai 2015.

<sup>9</sup> Saada, Y., Gana, K., & Untas, A. (2010). La durée des vacances scolaires affecte-t-elle les performances attentionnelles en classe au retour des vacances ? *Psychologie française*, 55(3), 231-242.

« Les vacances de Toussaint n'ont pas besoin de durer deux semaines car elles viennent trop tôt après la rentrée de septembre », C. Leconte (Interview, juin 2017, journal La montagne) ;

« Non, quinze jours de vacances sont préférables. Une semaine pour oublier le réveil, une semaine pour se reposer. Il faudrait quinze jours de vacances à la Toussaint », F. Testu. (Interview, mars 2005, journal Le Parisien).

#### **4. Ce que l'on peut retenir sur l'aménagement annuel du temps scolaire en lien avec la chronobiologie et la chronopsychologie**

Leconte rappelle surtout que « tous les chercheurs s'accordent sur le fait que l'organisme est en plus grande fragilité l'hiver qu'au printemps ou en été, que le rythme veille-sommeil, très dépendant de la luminosité extérieure, n'est pas n'ont plus identique, que le "moral" n'est pas le même quand on arrive à l'école alors qu'il fait encore noir dehors et qu'on en ressort alors qu'il fait déjà noir. [...] De fait la saison d'hiver est connue pour être plus difficile à vivre que les saisons de printemps et d'été, en partie parce que l'ensoleillement (et donc la luminosité naturelle) est beaucoup moins important, ce qui induit des états dépressifs (telle que la dépression saisonnière) beaucoup plus fréquents, y compris chez certains jeunes. De plus l'organisme de tout un chacun est également en plus grande difficulté à cette période de l'année : les absences, tant d'adultes que d'enfants, sont plus importantes » (op. cit. Leconte, pp. 224-225).

Cette chercheuse *préconise* donc plutôt « un découpage de l'année tenant compte de ces constats. Soit des vacances plus longues pendant la saison d'hiver, en particulier trois semaines au moment du changement d'année civile [...] » et « de s'en tenir à plusieurs plages d'une semaine de vacances, à partir du printemps, pour que les semaines ainsi programmées puissent englober les jours fériés [...] ». Ceci demanderait de prévoir six périodes de vacances et non cinq comme c'est le cas actuellement en France, mais également dans le canton de Genève.

Sur la durée des petites vacances, on peut encore noter qu'avec deux semaines de vacances, les enfants, à peine synchronisés (lors de la 2<sup>ème</sup> semaine), sont à nouveau désynchronisés (retour à l'école). Le plus important, c'est qu'une semaine ou « deux semaines consécutives de vacances n'ont de sens, sur le plan biologique, que si les parents respectent le sommeil de leur enfant » (op.cit., Leconte, pp. 223-224).

Enfin, les spécialistes en chronobiologie et chronopsychologie insistent sur le fait qu'une réflexion sur l'aménagement du temps scolaire doit s'accompagner d'une réflexion sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant ainsi que sur le temps de la famille et le temps de travail des parents, et rappellent de manière unanime la nécessité de respecter les besoins vitaux de l'enfant, en particulier le sommeil avec des heures de coucher moins tardives et régulières.

## **IV. La déperdition des connaissances durant les vacances d'été**

### **1. La perte des acquis des élèves durant les vacances d'été<sup>10</sup>**

La problématique de la déperdition des connaissances ou de la perte des acquis au cours des vacances d'été a été principalement considérée et traitée aux Etats-Unis et peu en Europe. La littérature scientifique anglo-saxonne est donc largement plus abondante que la littérature scientifique francophone.

---

<sup>10</sup> Voir le document réalisé par le Conseil canadien sur l'apprentissage. « *La perte des acquis pendant les vacances d'été* ». Carnet du savoir. Juin 2008.

Dans une vision plus « pragmatique », liée au contexte états-unien où les vacances d'été sont particulièrement longues (12 semaines), la problématique s'est focalisée sur les connaissances et compétences des élèves et non sur les rythmes biologiques et psychologiques des enfants en lien avec un aménagement particulier du calendrier scolaire : Y-a-t-il une perte des acquis scolaires au cours des vacances d'été ? De quel ordre est cette perte ? Quelles matières en particulier ? Quels élèves en particulier ? Comment y remédier ?

Selon le résumé de 39 études (H. Cooper, 1996<sup>11</sup>) sur la perte des acquis pendant l'été, étude qui fait encore référence aujourd'hui, en moyenne la perte des acquis pendant l'été correspond à au moins un mois d'enseignement (différence à des tests normalisés passés par les élèves à l'automne et au printemps). Cela est plus marqué dans les matières liées aux mathématiques qu'en lecture ou en langues. Si tous les élèves, quel que soit leur milieu, perdent des acquis en mathématiques pendant l'été, ce n'est pas le cas en lecture. Les élèves issus de familles à revenu moyen améliorent leurs résultats en lecture durant l'été alors qu'une baisse est observée pour les élèves issus de familles à revenu faible. En outre, les résultats de cette méta-analyse suggèrent que les vacances d'été seraient particulièrement préjudiciables aux élèves qui parlent une langue à la maison différente de la langue d'enseignement.

Les quelques études françaises<sup>12</sup> à ce sujet montre dans le contexte français qu'il n'y a pas forcément une baisse des connaissances scolaires au cours des vacances d'été mais que les écarts de réussite s'agrandissent selon l'appartenance sociale des enfants au cours des vacances d'été.

## 2. Les remèdes à la perte des acquis des élèves durant les vacances d'été

Dans un article synthétique<sup>13</sup>, H. Cooper identifie trois approches pour prévenir les pertes des acquis des élèves durant l'été : allonger l'année scolaire, organiser des cours d'été et modifier le calendrier scolaire.

### **Allonger l'année scolaire (plus d'école)**

H. Cooper relève que les personnes contre la prolongation de l'année avec plus de jours d'école souligne que cela signifie aussi augmentation des tâches pour les élèves et donc probablement plus de fatigue accumulée. En outre, sur cette question, selon des chercheurs cités par H. Cooper, il faudrait 35 jours d'école supplémentaires pour produire un changement notable dans les résultats des élèves. Ainsi, les personnes contre cette option se demandent si les dépenses engendrées pour une telle mesure ne pourraient être plus judicieusement investi dans la qualité de l'instruction et dans la réduction de la taille des classes. Pour H. Cooper, si l'ajout de quelques jours d'école est une intervention discutable, nous ne devrions pas, selon lui exclure la possibilité que des augmentations substantielles de la durée de l'année scolaire, associées à une réforme correspondante des programmes d'études, pourraient avoir un impact positif sur l'apprentissage des élèves.

<sup>11</sup> Cooper, H., Nye, B., Charlton, K., Lindsay, J., & Greathouse, S. (1996). The effects of summer vacation on achievement test scores: A narrative and meta-analytic review. *Review of educational research*, 66(3), 227-268.

<sup>12</sup> Jarousse J.P., Leroy-Audouin C. (2001), Les activités scolaires des élèves durant les congés d'été et leurs conséquences sur le niveau des connaissances à la rentrée, *Cahier de l'IREDU*, n°63, 160 p. Jarousse J.P., Leroy-Audouin C. (2001), Trêve estivale et compétition scolaire. Les parents maintiennent la pression. *Note de l'IREDU* 01/3. Jarousse J.P., Leroy-Audouin C., Suchaut B. (1999), Les vacances d'été nuisent-elles aux acquisitions scolaires ?, *Carrefours de l'éducation*, n°8, pp. 2-25. Jarousse J.P., Leroy-Audouin C., Suchaut B. (1998), Premier juillet : l'école est-elle réellement finie ?, *Note de l'IREDU* 98/2.

<sup>13</sup> ERIC Digest. *Summer Learning Loss: The Problem and Some Solutions*, 2003.

### **Investir dans des écoles de remédiation (Summer Schools)**

La perte des acquis durant l'été peut également être un argument pour plaider en faveur d'un accès accru aux élèves à des cours d'été. Dans une méta-analyse qu'H. Cooper<sup>14</sup> a réalisée en intégrant les résultats de l'évaluation de 93 dispositifs proposés durant l'été, il relève que les programmes d'été axés sur le rattrapage, l'accélération ou l'enrichissement des apprentissages avaient un impact positif sur les connaissances et les compétences des participants. Il précise que bien que tous les participants aient tiré un bénéfice de ces cours d'été, les participants issus de familles de la classe moyenne ont obtenu des effets positifs plus importants que ceux des familles défavorisées.

Concernant les programmes de rattrapage, les effets sont plus importants lorsque la structure était relativement petite et lorsque l'accompagnement était individualisé. Les effets sont plus importants en mathématiques qu'en lecture. Il note encore que l'implication des parents et l'efficacité des dispositifs sont également liées. Enfin, la participation à des programmes de rattrapage durant l'été est bénéfique pour les élèves de tous les niveaux, mais en particulier pour les élèves des premières années et du secondaire. Pour H. Cooper, les programmes d'été sont une intervention efficace à des fins de rattrapage scolaire, d'enrichissement, ou d'accélération.

### **Répartir différemment les vacances**

Enfin, la perte des acquis durant l'été pourrait également servir à justifier la modification du calendrier scolaire afin de raccourcir la durée des vacances d'été. Les partisans d'une modification du calendrier scolaire réclament une durée des vacances d'été plus courte (passant de 12 semaines à 6 semaines) remplacée par des cycles plus courts de pauses (3 semaines toutes les 9 semaines contre une pause de 2 semaines à Noël et 1 semaine au printemps dans le calendrier traditionnel)<sup>15</sup>.

H. Cooper<sup>16</sup> a réalisé une méta-analyse sur les études qui compare les districts scolaires qui ont modifié leurs calendriers sans augmenter la durée de leur année scolaire à ceux qui n'ont pas modifié leurs calendriers. La conclusion la plus importante de cette méta-analyse est que la qualité de la validité des résultats sur les calendriers scolaires modifiés rend difficile toute conclusion fiable. Il semble qu'une telle modification du calendrier scolaire influe de façon très limitée, mais positive sur la plupart des élèves et que les effets sont plus importants chez les élèves provenant de milieux défavorisés. Il y aurait par ailleurs un effet de récence, les modifications mises en œuvre plus récemment pouvant montrer de meilleurs résultats.

H. Cooper rappelle que ce type de recherche sont difficiles à réaliser, ce qui rend au mieux les conclusions provisoires, et qu'il existe de nombreuses variables à prendre en compte qui pourraient influencer les effets relevés dû à la modification de calendrier.

<sup>14</sup> Cooper, H., Charlton, K., Valentine, J. C., & Muhlenbruck, L. (2000). Making the most of summer school: A meta-analytic and narrative review. *MONOGRAPHS OF THE SOCIETY FOR RESEARCH IN CHILD DEVELOPMENT*, 65(1), 1-118.

<sup>15</sup> On trouve facilement une liste des avantages et inconvénients de la part des partisans du « *balanced calendar* » (ou du « *year-round calendar* ») et du calendrier traditionnel.

<sup>16</sup> Cooper, H., Valentine, J. C., Charlton, K., & Melson, A. (2003). The effects of modified school calendars on student achievement and on school and community attitudes. *Review of Educational Research*, 73(1), 1-51.

## V. En dehors de l'école

### 1. Opinions et préférences des familles genevoises sur le calendrier scolaire

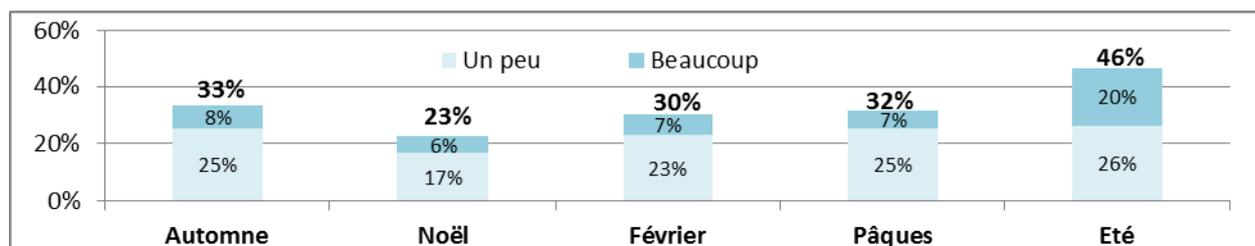
En 2016, le service de la recherche en éducation (SRED) a réalisé une enquête représentative auprès des familles genevoises avec les objectifs suivants : 1) appréhender les difficultés des familles quant à l'organisation des vacances scolaires; 2) connaître leur opinion quant à la répartition actuelle des vacances scolaires; 3) connaître leur opinion quant à une nouvelle répartition des vacances scolaires<sup>17</sup>.

Plus de la moitié des familles genevoises mentionnent au moins une période de vacances scolaires qui leur pose des difficultés d'organisation pour la prise en charge ou l'encadrement de leur(s) enfant(s), les vacances d'été étant la période qui pose le plus de difficultés.

Les difficultés d'organisation des vacances scolaires sont évidemment liées à la situation d'activité des parents et l'organisation des vacances scolaires relève de logiques en partie différentes. Lorsqu'un des parents est au foyer, il s'agit essentiellement de trouver et d'organiser des activités encadrées qui combinent intérêt et développement de l'enfant alors que lorsque les deux parents sont actifs professionnellement, il est nécessaire pour eux de trouver et d'organiser des solutions de prise en charge individuelle ou collective (l'inscription à des activités encadrées répondant à un besoin de prise en charge, tout en combinant intérêt et développement de l'enfant).

Lorsque les parents sont actifs professionnellement, les difficultés d'organisation des vacances scolaires sont liées aux conditions de travail des parents concernant le nombre de jours de vacances à disposition ou encore à l'âge des enfants (plus l'enfant avance en âge, plus il peut gérer de manière autonome une partie de son temps, notamment pendant les vacances scolaires).

**Figure 7. Part des familles ayant des difficultés d'organisation pendant les vacances scolaires du point de vue de la prise en charge ou de l'encadrement de leur(s) enfant(s)**

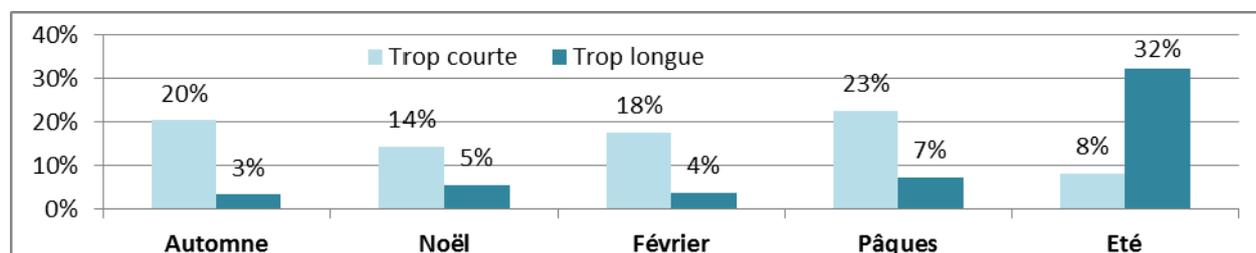


Source : Enquête sur la répartition des vacances scolaires dans le canton de Genève – SRED / mai 2016.

Si la plupart des familles trouvent la durée des différentes périodes de vacances scolaires adéquates, c'est pour les vacances d'été qu'elles émettent le plus de réserve (le tiers des familles les trouvant trop longues), suivi par celles de Pâques (le quart des familles les trouvant trop courtes).

<sup>17</sup> Jaunin, A. (2017). *Les vacances scolaires à Genève : résultats d'une enquête auprès des familles*. Genève : SRED. 62 p.

**Figure 8. Part des familles trouvant la durée des vacances scolaires trop courte ou trop longue, selon la période de vacances**

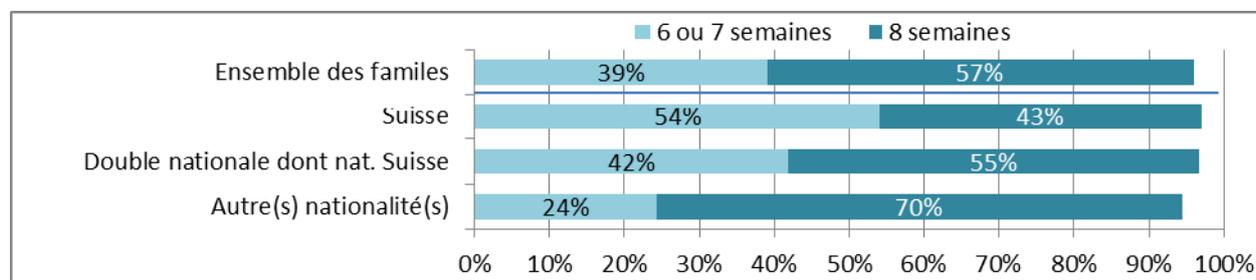


Source : Enquête sur la répartition des vacances scolaires dans le canton de Genève – SRED / mai 2016.

Par ailleurs, concernant les petites vacances, la moitié des familles jugent qu'une semaine de vacances est un temps de repos *tout à fait suffisant* pour leur(s) enfant(s) ; le quart des familles trouvant ce temps de repos *plutôt suffisant* et le quart restant *plutôt pas suffisant* (ou pas suffisant mais dans une moindre mesure).

Concernant la durée des vacances scolaires d'été, un peu plus de la moitié des familles ne préfèrent pas qu'elle soit réduite, en particulier les familles de nationalité étrangère. Par contre, un peu plus de la moitié des familles de nationalité suisse préféreraient des vacances scolaires d'été moins longues. On peut supposer que pour une partie des familles de nationalité étrangère, les enfants passent une grande partie des vacances d'été dans la famille dans leur pays d'origine, ce qui résout certainement une partie de la question de leur prise en charge ou de leur encadrement pendant cette période-là.

**Figure 9. Préférences des familles concernant la durée des vacances d'été**



N.B. : Le complément à 100% représente les familles qui n'ont pas de préférence.

Source : Enquête sur la répartition des vacances scolaires dans le canton de Genève – SRED / mai 2016.

Concernant les fériés, la plupart des familles (80%) sont favorables à ce que les vendredis qui suivent les jeudis fériés (Ascension, Jeûne genevois) soient des jours de congé pour les élèves.

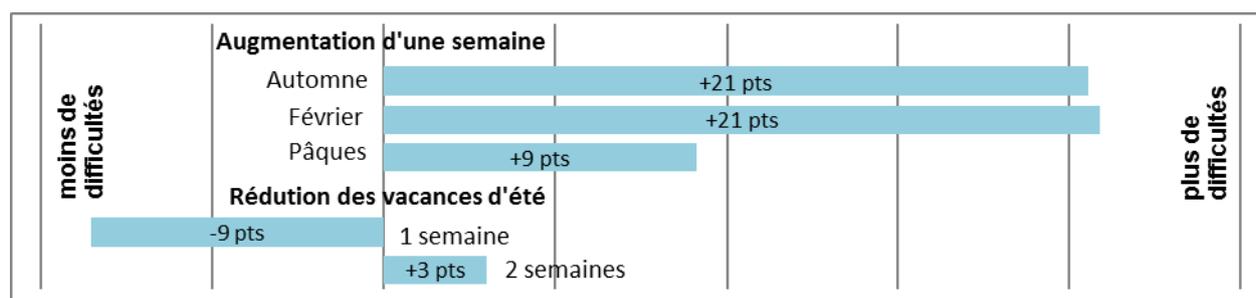
En dernier lieu, les parents étaient invités à se projeter dans le cas d'une augmentation de la durée des vacances d'automne, de février ou de Pâques, et d'une réduction de celles d'été, et d'exprimer si selon eux ils auraient plus ou moins de difficultés à organiser ces vacances du point de vue de la prise en charge et de l'encadrement de leur(s) enfant(s).

La différence entre la part des familles qui auraient plus de difficultés d'organisation et celles qui en auraient moins donne une idée de l'impact de chacune des modifications envisagées. Un allongement des vacances d'automne ou de février augmenterait globalement les difficultés d'organisation des familles, tout comme pour les vacances de Pâques mais dans

une moindre mesure. Quant à une réduction des vacances d'été d'une semaine, cela diminuerait globalement les difficultés d'organisation des familles alors qu'une réduction de deux semaines les augmenterait très légèrement.

La formule qui aurait le moins d'impact sur les familles serait la réduction d'une semaine des vacances scolaires d'été et un allongement d'une semaine des vacances scolaires de Pâques.

**Figure 10. Différences entre la part des familles qui auraient plus de difficultés d'organisation et celles qui en auraient moins, selon la période de vacances et la modification envisagée**



Source : Enquête sur la répartition des vacances scolaires dans le canton de Genève – SRED / mai 2016.

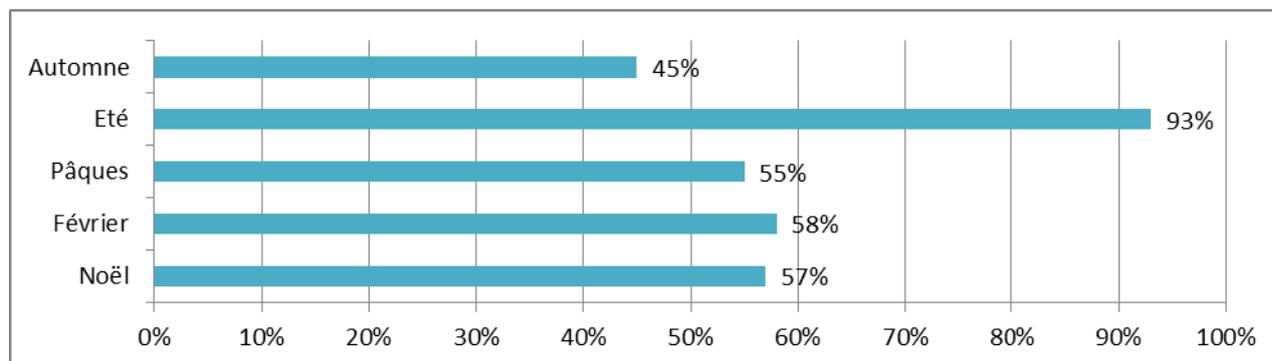
## 2. Ce que font les enfants et les adolescents pendant les vacances

En 2013, une étude sur ce que font les enfants et les jeunes (de 4 à 18 ans) pendant les vacances scolaires a été réalisée auprès des familles genevoises<sup>18</sup>. Les familles étaient notamment interrogées sur les différents types de prise en charge mises en place pour leurs enfants pendant les vacances scolaires.

Concernant les départs en vacances (hors du domicile en famille, chez d'autres membres de la famille ou chez des amis, en séjours éducatifs et linguistiques, en camps ou colonies avec nuitées) des enfants et adolescents, ceux-ci varient selon la période de vacances concernées. Les vacances d'automne sont celles qui connaissent le plus faible taux de départs (55% d'enfants ne partent pas en vacances) et c'est pendant les vacances d'été que le taux de départ est le plus élevé (seulement 7% d'enfants ne partent pas). Comme le spécifie cette étude, le taux de départ varie aussi de manière importante en fonction du type de famille et de ménage.

<sup>18</sup> Gianluigi, G., Martin Diaz, A. (2014). Prise en charge extrascolaire et extrafamiliale des enfants genevois - Pratiques et besoins des familles. Observatoire universitaire du sport et des loisirs. Ville de Genève.

**Figure 4 Taux de départ<sup>(1)</sup> en vacances selon la période de vacances (4-18 ans)**

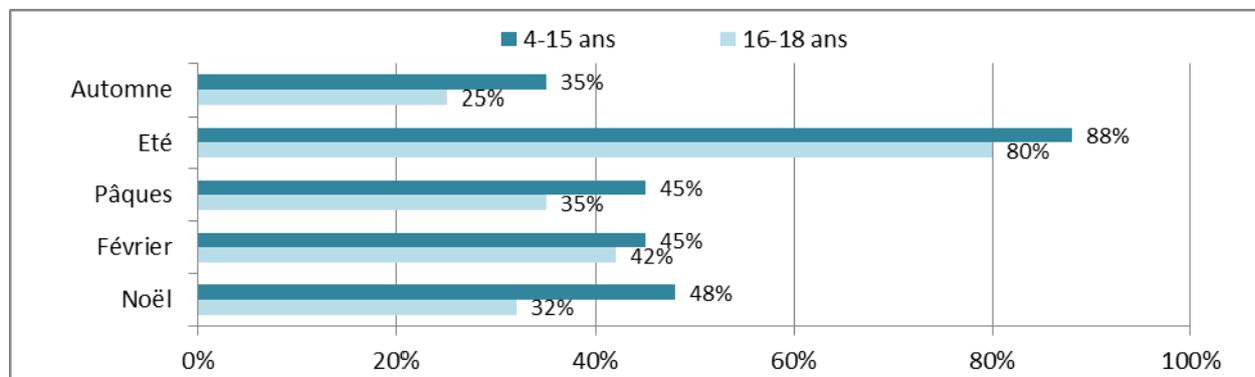


(1) Périodes passées hors du domicile avec un parent, un membre de la famille ou des amis, séjours éducatifs et linguistiques, camps ou colonies avec nuitées.

Source : Enquête Prise en charge extrascolaire et extrafamiliale des enfants genevois. Observatoire universitaire du sport et des loisirs (2013). Réalisation du graphique SRED (2019).

Si l'on considère uniquement les départs en vacances avec le parent ou les parents de référence du ménage, cela concerne 88% des 4-15 ans pendant les vacances d'été (80% pour les 16-18 ans) et seulement le tiers (35%) des 4-15 ans pendant les vacances d'automne (25% pour les 16-18 ans.). Pour les autres périodes de vacances, un peu moins de la moitié des 4-15 ans partent en vacances en famille.

**Figure 5. Taux de départ en vacances avec le parent ou les parents de références du ménage selon la période de vacances et le groupe d'âge**



Source : Enquête Prise en charge extrascolaire et extrafamiliale des enfants genevois. Observatoire universitaire du sport et des loisirs (2013). Réalisation du graphique SRED (2019).

La période des vacances d'été est celle qui connaît le plus fort taux de participation aux activités encadrées, cela s'expliquant, comme le précise l'étude, à la fois par l'offre plus importante pendant cette période et par la longue durée de cette période de vacances. Les activités encadrées les plus fréquentées durant l'été sont les activités sportives, suivies des centres aérés à la journée et des camps et colonies de vacances. A noter que comparativement à une étude similaire menée en 2003, une baisse de fréquentation des colonies de vacances est observée dans le canton de Genève.

**Figure 6. Activités réalisées pendant les vacances selon la période de vacances pour les 4-15 ans**

	Automne	Noël	Février	Pâques	Eté
Parti en vacances avec le parent	35%	48%	45%	45%	88%
Parti en vacances avec l'autre parent	8%	12%	1%	9%	21%
Parti en vacances chez des amis ou chez d'autres membres de la famille	7%	8%	10%	8%	26%
Resté à la maison avec le parent	52%	70%	44%	48%	60%
Gardé par une personne membre de la famille	19%	20%	24%	20%	37%
Gardé par un ami	3%	3%	3%	4%	8%
Gardé par une baby-sitter	4%	2%	5%	3%	9%
Placé à la garderie, à la halte-jeux	1%	1%	2%	1%	2%
Activités encadrées par une organisation, avec retour le soir	5%	3%	11%	8%	33%
Activités en accueil libre, proposées par une organisation	4%	2%	6%	4%	10%
Activités encadrées par une organisation, avec nuit sur place	1%	1%	3%	2%	12%
Gérer son temps de manière autonome	31%	29%	29%	27%	32%
Autre activité	2%	2%	3%	3%	2%

Source : Enquête Prise en charge extrascolaire et extrafamiliale des enfants genevois. Observatoire universitaire du sport et des loisirs (2013). Réalisation du graphique SRED (2019).

Cette étude relève encore que les principales raisons pour lesquelles les parents inscrivent leurs enfants à des activités encadrées pendant les vacances sont le souhait des parents de favoriser le développement des compétences (sportives et artistiques) de l'enfant et de le confronter à des expériences nouvelles. Les activités sportives sont considérées comme les activités les plus importantes à développer ces prochaines années, suivies des activités culturelles et des centres aérés.

Enfin, cette étude permet de dresser un portrait-type des durées des différentes activités de vacances durant l'été. Pour les 4-15 ans, sur une durée totale des vacances d'été de 8 semaines, soit 56 jours, cela représente :

- 25 jours de vacances hors de Genève (départ en vacances avec les parents, familles ou amis) ;
- 19 jours à la maison à Genève, avec le parent ou en gérant ponctuellement son temps de manière autonome ;
- 6 jours de garde par d'autres membres de la famille ou par une personne externe (baby-sitter) ;
- 3 jours destinés à des activités encadrées avec retour le soir ;
- environ 1 jour pour des activités en accueil libre, sans inscription ;
- environ 1 jour pour des activités encadrées, avec nuit sur place.

## VI. Le sommeil des enfants et des adolescents<sup>19</sup> et l'école

De manière générale, le sommeil joue un rôle fondamental dans tous les types d'apprentissages et le bénéfice du sommeil sur les apprentissages est fonction du temps de sommeil total, du sommeil précédent et du sommeil suivant les apprentissages<sup>20</sup>. La perturbation du sommeil chez l'enfant et l'adolescent et son incidence sur le développement, le comportement et la réussite scolaire sont nombreuses dans la littérature.

<sup>19</sup> Voir notamment le document de l'Institut national du sommeil et de la vigilance (France) : Les carnets du sommeil - Sommeil et scolarité.

<sup>20</sup> Strauss, M. (2014). Sommeil et apprentissage. Présentation au Collège de France.

En générale, la durée globale de sommeil des enfants diminue progressivement et régulièrement avec l'âge et on peut distinguer chez les enfants les petits des gros dormeurs.

Concernant les plus petits, les spécialistes du sommeil rappelle que la sieste est bénéfique pour les jeunes enfants jusqu'à 6 ans (à 5-6 ans les différences interindividuelles pouvant être importante) et qu'il est important la préserver et d'aménager des espaces à cet effet.

Plus globalement pour les enfants, les spécialistes en chronobiologie ou du sommeil invitent à éviter les phénomènes de désynchronisation imputables aux couchers tardifs les veilles de classe mais aussi les week-ends, observés dès le plus jeune âge et tous milieux confondus<sup>21</sup>.

A noter encore concernant les enfants que l'écart dans les durées de sommeil se creuse de manière significative selon le milieu socioéconomique d'origine à partir de 10 ans.

Quant aux adolescents, pendant de la puberté, leur rythme circadien (rythme veille/sommeil) présente souvent un retard de phase, autrement dit leur cycle de sommeil se décale naturellement de quelques heures en direction du matin. Ainsi, par rapport aux enfants et aux adultes, ils s'endorment plus tard le soir et se réveillent plus tard le matin. Des études montrent qu'un début des cours plus tardif pour les adolescents a un impact positif sur les résultats scolaires et sur leur santé.

Enfin, les spécialistes conseillent de limiter ou de réduire l'exposition à l'écran, en particulier avant ou pendant l'heure du coucher, afin de minimiser les effets néfastes sur le sommeil et le bien-être des enfants et des adolescents.

---

<sup>21</sup> Clarisse, R., Testu, F., Maintier, C., Alaphilippe, D., Le Floc'h, N., & Janvier, B. (2004). Étude comparative des durées et des horaires du sommeil nocturne d'enfants de cinq à dix ans selon leur âge et leur environnement socio-économique. *Archives de pédiatrie*, 11(2), 85-92.

## ANNEXE

**Comparaison de l'organisation du calendrier entre la version actuelle et la proposition de modification**

année 2021-2022			année 2022-2023			année 2023-2024			année 2024-2025			année 2025-2026		
lundi	actuel	modifié	lundi	actuel	modifié	lundi	actuel	modifié	lundi	actuel	modifié	lundi	actuel	modifié
23.août		rentrée	22.août		rentrée	21.août		rentrée	19.août		rentrée	18.août		rentrée
30.août	rentrée		29.août	rentrée		28.août	rentrée		26.août	rentrée		25.août	rentrée	
06.sept			05.sept			04.sept			02.sept			01.sept		
13.sept			12.sept			11.sept			09.sept			08.sept		
20.sept			19.sept			18.sept			16.sept			15.sept		
27.sept			26.sept			25.sept			23.sept			22.sept		
04.oct			03.oct			02.oct			30.sept			29.sept		
11.oct			10.oct			09.oct			07.oct			06.oct		
18.oct	8 sem	9 sem	17.oct	8 sem	9 sem	16.oct	8 sem	9 sem	14.oct	8 sem	9 sem	13.oct	8 sem	9 sem
25.oct			24.oct			23.oct			21.oct			20.oct		
01.nov			31.oct			30.oct			28.oct			27.oct		
08.nov			07.nov			06.nov			04.nov			03.nov		
15.nov			14.nov			13.nov			11.nov			10.nov		
22.nov			21.nov			20.nov			18.nov			17.nov		
29.nov			28.nov			27.nov			25.nov			24.nov		
06.déc			05.déc			04.déc			02.déc			01.déc		
13.déc			12.déc			11.déc			09.déc			08.déc		
20.déc	8 sem	8 sem	19.déc	8 sem	8 sem	18.déc	8 sem	8 sem	16.déc	8 sem	8 sem	15.déc	8 sem	8 sem
27.déc			26.déc			25.déc			23.déc			22.déc		
03.janv			02.janv			01.janv			30.déc			29.déc		
10.janv			09.janv			08.janv			06.janv			05.janv		
17.janv			16.janv			15.janv			13.janv			12.janv		
24.janv			23.janv			22.janv			20.janv			19.janv		
31.janv			30.janv			29.janv			27.janv			26.janv		
07.févr			06.févr			05.févr			03.févr			02.févr	5 sem	5 sem
14.févr			13.févr	6 sem	6 sem	12.févr	6 sem	6 sem	10.févr			09.févr		
21.févr	7 sem	7 sem	20.févr			19.févr			17.févr	7 sem	7 sem	16.févr		
28.févr			27.févr			26.févr			24.févr			23.févr		
07.mars			06.mars			04.mars			03.mars			02.mars		
14.mars			13.mars			11.mars			10.mars			09.mars		
21.mars			20.mars			18.mars			17.mars			16.mars		
28.mars			27.mars			25.mars	4.5 sem	5 sem	24.mars			23.mars		
04.avr			03.avr	5.5 sem	6 sem	01.avr			31.mars			30.mars	6.5 sem	7 sem
11.avr	5.5 sem	6 sem	10.avr			08.avr			07.avr			06.avr		
18.avr			17.avr			15.avr			14.avr	6.5 sem	7 sem	13.avr		
25.avr			24.avr			22.avr			21.avr			20.avr		
02.mai			01.mai			29.avr			28.avr			27.avr		
09.mai			08.mai			06.mai		A	05.mai			04.mai		
16.mai			15.mai		A	13.mai			12.mai			11.mai		A
23.mai		A	22.mai			20.mai			19.mai			18.mai		
30.mai			29.mai			27.mai			26.mai		A	25.mai		
06.juin			05.juin			03.juin			02.juin			01.juin		
13.juin			12.juin			10.juin			09.juin			08.juin		
20.juin			19.juin			17.juin			16.juin			15.juin		
27.juin	10 sem	8.5 sem	26.juin	11 sem	9.5 sem	24.juin	12 sem	10.5 sem	23.juin	9 sem	7.5 sem	22.juin	11 sem	9.5 sem
04.juil			03.juil			01.juil			30.juin			29.juin		
11.juil			10.juil			08.juil			07.juil			06.juil		
18.juil			17.juil			15.juil			14.juil			13.juil		
25.juil			24.juil			22.juil			21.juil			20.juil		
01.août			31.juil			29.juil			28.juil			27.juil		
08.août			07.août			05.août			04.août			03.août		
15.août		7 sem	14.août		7 sem	12.août		7 sem	11.août		7 sem	10.août		7 sem
22.août	8 sem		21.août	8 sem		19.août	8 sem		18.août	8 sem		17.août	8 sem	

**Légende:**

	semaine d'école
	semaine de vacances
	semaine avec congé jeudi et vendredi
X sem	nombre de semaines pour la période écoulée
A	Ascension